Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21 **Ont voté :** Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt avril deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Thierry DEKOCK,, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO **Absents :** Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, et Christophe PINEL **Pouvoirs** : Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Adeline FILLOT). **Secrétaire de séance** : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-032
SEANCE DU 26 AVRIL 2018

OBJET : Demande de subvention auprès du département du Rhône – partenariat territorial
Ecole de Musique – Domaine de Maison Forte

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise que depuis maintenant 2 ans, le Département a lancé un nouveau système de partenariat territorial auprès des collectivités, plus simple, plus transparent et plus équitable.
Au moment où de nombreux Départements sont contraints d'abandonner leur soutien aux communes, le Département du Rhône reste le premier partenaire des collectivités et permet ainsi de continuer à aménager et à développer le territoire rhodanien.

Monsieur le Maire expose que le projet concernant l'école de Musique consiste à la rénovation de la Salle Maral – Domaine de Maison Forte à Vourles - par l'isolation sur le plan acoustique de cette salle du reste de l'équipement. Doublage et faux plafond seront donc mis en place et il en résultera des travaux de plomberie et d'électricité

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du partenariat territorial et de signer tous les documents y afférents pour l'opération décrite ci-dessus.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180426-2018-032-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2018